



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E211708

VALABLE JUSQU'AU 21/09/2026

ÉDITÉ LE

29/09/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/01/2023

Forme juridique : EIRL

Capital : DEPUIS LE 17/01/2023  
0

Raison sociale : BRATI YLBER

61 RUE DU LOGELBACH  
68000 COLMAR

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC COLMAR

Siret : 948 338 033 00012

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

ABACUS INSURANCE 0000022222658804

Assurance Responsabilité Civile :

ABACUS INSURANCE 0000022222658804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 06 38 90 50 14

Portable :

Site Internet :

E-mail : brati.ylber@hotmail.com

Responsabilité légale :

BRATI YLBER CHEF D'ENTREPRISE

Fax :

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité               | * Date d'attribution |
|-----------|-----------------------------------------------------|----------------------|
| 4131 PROB | Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE | 22/09/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 22/09/2025         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 22/09/2025         |
| o Isolation des planchers bas sur local non chauffé                      | 22/09/2025         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.